Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600099-20251215-DELIB2025_79-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 15 décembre 2025

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 14
DE PRESENTS : 13
DE VOTANTS : 14

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 8 décembre 2025

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Monsieur Sébastien CHANCLU - Monsieur Stéphane SAMZUN - Madame Andrée LOREAL –- Monsieur Eric SAMZUN- Monsieur Pierre-Yves LE GAL - Madame Evelyne LOREAL - Madame Marie-Christine de la HOGUE – Mme Hélène JUGEAU – Monsieur Franck THOMAS - Madame Marie LIEBENGUTH -Monsieur Eric DELANOE – Madame Valérie LE BIHAN.

Absent excusé ayant donné procuration :
Monsieur Gaël GIRARD à Madame Hélène JUGEAU.
Madame Valérie LE BIHAN a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2025-79
OBJET : AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROGRAMME : « animation d'une mission sur le logement pour actifs et résidents permanents » avec l'Association des Iles du Ponant.

Madame Le Maire rappelle le niveau de tension en matière d'accès au logement pour la population permanente. Cette thématique, prégnante sur toutes les îles et les territoires littoraux, conforte la démarche des élus pour engager des actions en faveur du logement afin de maintenir les habitants permanents sur les îles.

Madame Le Maire propose de signer une convention avec l'Association des Iles du Ponant pour l'animation d'une mission sur le logement pour actifs et résidents permanents et le recrutement d'une chargée de mission. La convention de financement du programme est établie pour une durée de trois ans (juillet 2024 – juin 2027).

La participation financière de la commune s'élève à 1296,87 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer la convention pour l'animation d'une mission sur le logement pour actifs et résidents permanents » avec l'Association des Iles du Ponant et à verser la participation financière.

Fait et délibéré à Bangor
Le 15 décembre 2025
Le Maire
Annaïck HUCHET

MAIRIE de BANGOR (MORBIHAN)